



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 avril 2026

Nombre de membres
composant le
Conseil municipal

En exercice	35
Présents à la séance	32
Représentés	3
Excusés	0
Absents	0

L'an deux mil vingt six, le 9 avril à 20h00,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Sophie PASCAL-LERICQ, Maire.

ayant réuni la majorité des suffrages est désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il/elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

Délibération
2026DEL23

Désignation d'un
représentant du
Conseil municipal au
Syndicat d'Action
Foncière (SAF 94)

MEMBRES PRESENTS:

Sophie PASCAL-LERICQ, **Maire**

Ludovic SOT, Ulysse LESAFRE, François LOSCHEIDER, Sandrine PADOIS, Baptiste RIO , Brice TABELING, Constance BLANCHARD, Karim BAOUZ, Bénédicte CARCONE , Anaïta DAVID, Thomas GIRY , Gaëlle LELOUP , **Adjoint(e)s**

Léa NGO , Séverine CLICHE , Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoît-Joseph ONAMBELE, Mehdi MIHOUBI, Erwann CALVEZ, Carine DELAHAIE, Hourya BEN AZOUZ KONATE , Lucas TRIGON , Latifa MALKI , Cyril PASTEAU, Maud BOYER , Nadia BENAOUA , Denis BOITIER , Alain BREUILLER , Marie-Eve CHARDON , Guina DA SILVA , Olivier de SAINT POL, Dominique LAGUNE , **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur GODFERT Hugo

Par Monsieur CALVEZ Erwann

Madame LEGHIMA BOUKHTOUCHE
Timila

Par Monsieur GIRY Thomas

Monsieur TAILLANDIER Thibault

Par Madame BLANCHARD Constance

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES ABSENTS:



Acte certifié exécutoire

Délibération parvenue en Préfecture le : 07.04.2026
Accusé de réception de la Préfecture numéro :
92219400923202604092026 DEL23 01
Délibération publiée/notifiée le :
Affichée le :
Pièce annexe :

Pour le Maire et par délégation
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
des affaires juridiques

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 9 avril 2026
DELIBERATION N°2026DEL23**

Objet : Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Syndicat d'Action Foncière (SAF 94)

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles, L.2121-29, L5721-1 à L5722-10,

Vu les délibérations des Conseils municipaux des 22 mai et 2 octobre 1995 décidant que la ville d'Arcueil s'associe à d'autres villes du Département et au Conseil départemental du Val de Marne en vue de la création d'un Syndicat Mixte à vocation unique,

Vu l'arrêté préfectoral n°86.3890 du 31 octobre 1996 autorisant la constitution du « Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val de Marne » (SAF 94),

Vu les statuts du SAF 94,

Vu la présentation en commission technique le 2 avril 2026,

Considérant que le mandat des délégués du Conseil municipal est arrivé à expiration à la suite des élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e suppléante,

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour , 5 abstentions (Mme Clotilde GALHIE-ERIPRET, M. Mehdi MIHOUBI, Mme Carine DELAHAIE, Mme Hourya BEN AZOUZ KONATE , M. Lucas TRIGON) , 5 ne prend pas part au vote (Mme Léa NGO , Mme Séverine CLICHE , M. Benoit-Joseph ONAMBELE, M. Erwann CALVEZ, M. Hugo GODFERT)

Article 1^{er} : Procède à l'élection d'un.e délégué.e titulaire et d'un.e délégué.e suppléant.e.

Sont déclaré.es élu.es aux fins de siéger en tant que titulaire et suppléant.e au sein du conseil d'administration du SAF 94 :

- Délégué.e titulaire : Baptiste RIO
- Déléguée.e suppléant.e : Ludovic SOT

Article 2 : La présente délibération sera notifiée au SAF94

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Madame La Préfète, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 4 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 9 avril 2026

Le Maire



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL
Utilisateur : LOUMI Samy

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026DEL23**
Objet : **Désignation d'un représentant au Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne (SAF 94)**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.3.3 - EPCI
Identifiant unique : 094-219400033-20260409-2026DEL23-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Notifiée à
juliette.hazard@mairie-arcueil.fr,catherine.laporte@mairie-arcueil.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260409-2026DEL23-DE-1-1_0.xml	text/xml	950 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026DEL23 désignation d'un représentant au SAF 94.pdf Nom métier : 99_DE-094-219400033-20260409-2026DEL23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2026 à 11h16min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2026 à 11h16min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2026 à 11h16min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2026 à 11h16min27s	Reçu par le MI le 2026-04-17